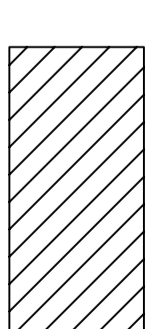




ANNEXE BRUIT

CLASSEMENT SONORE RN 176
 Arrêté préfectoral du 29 avril 2003



catégorie 3 :
 largeur des secteurs affectés par le bruit
 = 100 m de part et d'autre de l'infrastructure à partir du
 bord extérieur de la chaussée la plus proche

Département :

Côtes d'Armor

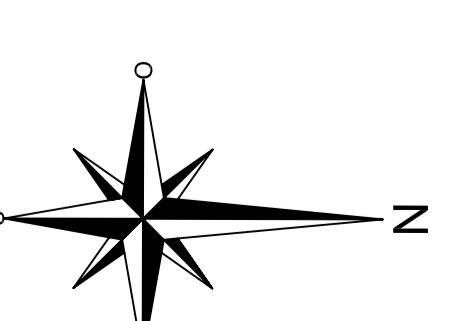


Jugon-les-Lacs

PLAN LOCAL D'URBANISME

**Classement des infrastructures
 de transports terrestres**

Echelle : 1 / 8 500



Annexe
 Approuvée le : 01/04/2010
 Modification n°1 le : 18/12/2010
 Modification n°2 le : 18/12/2010
 Modification n°3 le :
 Modification n°4 le :

Vu pour être annexé à la délibération
 du Conseil Municipal en date du :

